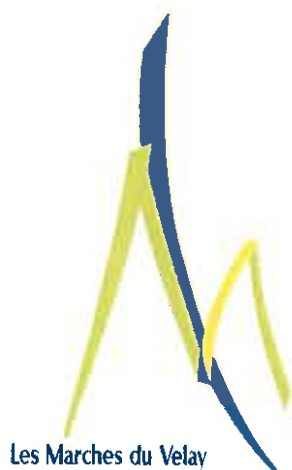


Le 28 décembre 2015



Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 8 décembre 2015

Le mardi 8 décembre 2015, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 1^{er} décembre par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOL

Madame Jeanine GESSEN (avec pouvoir de Mme Bernadette TENA-CLAVIER)

Monsieur Jean-Pierre MONCHER

Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur François BERGER

Monsieur Eric PETIT

Monsieur Rémy GUICHERD

Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Luc JAMON (avec pouvoir de Madame Christine PETIOT)

Monsieur Jean-Paul LYONNET

Mme Béatrice LAURENT-BARDON

Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON

Monsieur Florian CHAPUIS

Madame Françoise DUMOND

Monsieur Mathieu FREYSSINET (avec pouvoir de Mme Christelle MICHEL-DELEAGE)

Monsieur Robert VALOUR

Mme Annie VEROT-MANGIARACINA

Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSINET

Monsieur Yves BRAYE

Madame Valérie GIRAUD

Monsieur Antoine GERPHAGNON

Mme Isabelle GAMEIRO (avec pouvoir de Madame Ghislaine BERGER)

Monsieur Didier ROUCOUSE

Monsieur David MONTAGNE

Mairie de Saint-Pal de Mons :

Monsieur Patrick RIFFARD

Madame Maryvonne MASSARDIER
Monsieur Patrice MOUNIER

Mairie des Villettes :

Monsieur Louis SIMONNET
Madame Karen JAY
Monsieur Marc PREBET

ETAIENT EXCUSES :

Mme Bernadette TENA-CLAVIER, Mme Laure CHANTELOUBE, Madame Christelle MICHEL-DELEAGE, Madame Christine PETIOT, Madame Ghislaine BERGER

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services
Monsieur Alexandre PEYRARD, responsable Enfance Jeunesse, Musique et Danse
Monsieur Olivier PANGAUD, responsable des Affaires Economiques

M. Marc PREBET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1 - Avis sur le Schéma de coopération intercommunale

M. Louis Simonnet, Président, présente le rapport concernant l'avis à donner sur le schéma de coopération intercommunale proposé par M. Le Préfet conformément à la Loi Notre du 8 août 2015.

Il rapporte les points essentiels du document en précisant que pour ce qui concerne la Communauté des Marches du Velay, celle-ci, bien avant la promulgation de la loi, avait été contactée par la Communauté de Communes « Rochebaron à Chalancon » et que ces contacts avaient donné lieu à des rencontres informelles puis à une décision d'étude conjointe portant sur les conditions d'une fusion dans les domaines suivants :

- L'harmonisation des compétences
- La gouvernance
- Les conséquences budgétaires et fiscales.

Il rappelle que cette étude a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des conseillers municipaux des deux communautés le 24 novembre dernier à Beauzac.

Il donne la parole à Luc Jamon, vice-Président, qui présente une synthèse de l'étude mettant en avant des différences faibles sur le sujet et l'harmonisation des compétences, des taux de fiscalités très voisins.

Il précise par ailleurs que les questions relatives à la gouvernance ont fait l'objet de discussions et qu'un accord a été trouvé sur une répartition des sièges à 45 membres (soit 30 des Marches du Velay et 15 de la Communauté de Rochebaron).

Il indique en effet que les problèmes existent dans les conditions d'accès des habitants de la Communauté de Rochebaron aux services communautaires sachant que la Communauté des Marches du Velay offre actuellement un service aux habitants plus conséquent que celui de Rochebaron.

M. Valour indique que, selon lui, la fusion avec la Communauté de Rochebaron est une évidence parce qu'elle concerne des habitants situés aujourd'hui dans le même bassin de vie mais que la présentation qui en est faite est insuffisante parce qu'elle ne fait pas référence au projet (par exemple la détermination d'un projet touristique commun) et qu'elle a souffert d'un déficit démocratique car, en dehors de cette séance publique, ni les citoyens, ni les conseillers municipaux n'ont pu conduire une réflexion sur ce sujet.

Il regrette par ailleurs que la portée de l'étude n'ait pas concerné la Communauté de Communes Loire-Semène alors que, par exemple, le Conseil a voté le 1^{er} décembre un dossier important sur l'extension de la zone de Montusclat à la Chapelle d'Aurec qui se trouve à quelques dizaines de mètres de la Communauté.

Il regrette qu'on ne soit pas allés assez loin sur ce projet et que l'on n'ait pas pris en compte les éléments communs et partagés qui concernent la géographie, l'histoire et les perspectives d'avenir.

Parce que le projet est trop limité, le périmètre incomplet, il s'abstiendra sur cet avis.

M. Luc Jamon indique qu'au mois de février, une rencontre a eu lieu entre les exécutifs des Communautés des Marches du Velay et de Loire-Semène. Mais le constat a été fait que la fusion de ces structures importantes aurait été lourde et qu'en 8 mois, on ne pouvait pas y arriver.

Il indique également que malgré tout, un rapprochement est souhaitable dans les années futures car on voit bien que les communautés, pour conduire des projets, auraient besoin d'une taille plus importante.

M. Braye partage l'avis de Robert Valour sur l'importance de la prise en compte du bassin de vie et indique que le rapprochement avec Rochebaron à Chalancon lui semble logique.

M. Patrick Riffard pense qu'une taille trop importante nuit aux débats selon l'exemple des discussions conduites au PETR. Il indique également qu'à ses yeux le temps du projet est important.

M. Jean Proriot se félicite de l'avancée de ce dossier et constate que ce projet de fusion ne présente pas de difficulté majeure.

Il pense qu'un mariage à trois avec Loire-Semène aurait été beaucoup plus difficile à réaliser et que d'ailleurs, la Communauté du Pays de Montfaucon qui avait été approchée par Loire-Semène dans un premier temps n'avait pas donné suite à la proposition. Il se dit optimiste en espérant que les fruits de cette union dépasseront les promesses des fleurs.

L'avis tel que proposé et figurant en annexe du document est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions (M. Valour, Mme Mangiaracina).

M. Simonnet indique que le courrier de consultation porte également sur le regroupement des intercommunalités intervenant dans le domaine de l'eau.

Il donne la parole à M. Dominique Freyssenet, Président de Syndicat des Eaux Loire-Lignon.

M. Freyssenet présente la structure proposée qui vise sur le département de la Haute-Loire à regrouper l'ensemble des syndicats intervenant sur le domaine de la production et gestion de l'eau et de l'assainissement à se regrouper en un seul syndical à l'échelle de chaque arrondissement.

Il indique que les avis sur ce projet sont très partagés et que, par exemple, et pour des raisons comparables, le SYMPAE a émis un avis favorable avec réserve, le SELL un avis défavorable.

M. Berger indique que le Syndicat de la Semène a émis un avis défavorable. Il souligne que ce projet présente beaucoup d'incertitudes et de questionnements importants auxquels on ne peut répondre aujourd'hui.

M. Lyonnet trouve que ce projet est trop complexe et trop rapide pour être voté dans un temps aussi court.

M. Valour estime qu'on ne peut être contre ce projet sur le principe mais qu'il faut faire, sur ce sujet, une étude sérieuse.

M. Proriot rappelle la précipitation avec laquelle le gouvernement a rattaché cette problématique de regroupement à la Loi NOTRE.

Il précise que, selon les informations qu'il a pu récolter, une étude d'impact est indispensable préalablement à la décision. Elle doit porter sur la question des renouvellements des réseaux, de mutualisation de l'ingénierie et de financement du service.

M. Simonnet au vu des éléments du débat, propose en l'absence d'étude présente de ne pas rendre d'avis sur le dossier présenté et de conditionner l'avis à donner à une étude de l'impact sur ce dossier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité du Conseil Communautaire (avis joint en annexe).

2 - Finances – Modification du mode d'imposition de la taxe de séjour

M. Luc Jamon, Vice-Président chargé des Finances, présente la modification de la base d'imposition de la taxe de séjour concernant les campings.

En effet, il indique que, suite à la loi de Finances pour 2015, les modalités d'exonération facultative de la taxe de séjour ont été revues et que le camping de Vaubarlet ne peut plus bénéficier de ces dispositions dont il profitait jusqu'à ce jour.

Il propose d'adapter pour 2016 une tarification « au réel » sur un tarif fixé à 0.50 € par nuitée pour chaque personne de plus de 18 ans.

Les autres tarifs restent inchangés.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette modification.

3 – E Education

M. Luc Jamon, chargé de la Prospective, présente l'avancée du dossier concernant l'E éducation dans les écoles. Il indique que le projet a bien avancé, en lien avec les responsables d'écoles et l'inspecteur d'académie. Il propose le lancement d'une consultation en vue d'équiper les écoles publiques de la Communauté sur la base d'une liste de matériels joints au dossier.

Le coût total des acquisitions projetées s'élève à 200 000 € HT. Il peut bénéficier d'une subvention prévue dans le cadre du projet Auvergne.

M. Marc Prebet indique que, de son point de vue, l'effort de l'éducation nationale doit se porter sur les acquisitions fondamentales de connaissance qui aujourd'hui ne sont plus réalisées à l'école.

Il trouve ce projet trop ambitieux et trop onéreux.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (moins une voix, M. Marc Prebet s'abstenant) approuve le projet d'équipement numérique des écoles publiques et la Communauté et autorise le Président à lancer la consultation s'y rapportant.

4 – Economie

M. Jean Proriol, Vice-Président en charge de l'économie présente la demande de l'association 4 Puissance 3 en cours de création qui va gérer l'espace de coworking sur la zone de Chavanon à Monistrol.

Il indique que cet espace permet de fédérer les travailleurs du territoire en leur offrant une série de services communs partagés (accès wifi, salle de réunion équipée, entrepôts E commerce).

Il propose de soutenir cette association par une subvention estimée dans un 1^{er} temps à 25 000 €/an en sachant que des aides européennes sont attendues au titre du leader.

Il propose d'adopter une subvention de principe de 25 000 €/an pour 3 ans à compter de 2016 mais soumet sa fixation définitive à l'examen de convention d'objectifs et de moyens précisant la carte générale de l'animation de cette association.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

5 - Avenant n° 2 à la convention d'affermage avec la Société HESTIA

M. Luc Jamon présente une nouvelle rédaction de l'avenant à la convention d'affermage modifiant certains éléments chiffrés contenus dans la délibération de juillet 2015.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de la délibération du 7 juillet 2015 et autorise le Président à signer l'avenant n° 2 à intervenir avec la Société HESTIA.

6 - Questions diverses

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions du Président selon le tableau qui lui est soumis.

La séance est levée à 20 h 45.

Le Président,

Louis SIMONNET

Monistrol sur Loire,
Le Secrétaire,

Marc PREBET

Schéma de coopération intercommunale

Projet d'avis

La loi NOTRE du 7 août 2015 fait obligation aux Préfets de proposer une organisation et un élargissement des périmètres des Etablissements de Coopération Intercommunale en définissant un nouveau seuil de population intégré par chaque intercommunalité à 15 000 habitants.

Dans le Département de la Haute-Loire, ce seuil, compte tenu de la faible densité de population est abaissé à 6860 habitants.

Bien que, n'étant pas concerné par l'obligation de fusion, le conseil communautaire de Rochebaron à Chalencon a entrepris des démarches, dès la fin de l'année 2014, en vue d'étudier les conditions d'un rapprochement avec la Communauté de communes des Marches du Velay.

Des réunions périodiques ont donné lieu à des avancées et à la mise en place d'une étude conjointe réalisée par le cabinet KPMG portant sur plusieurs éléments :

- Le rapprochement des compétences
- La gouvernance
- Les impacts financiers et fiscaux

Cette étude a été présentée à l'ensemble des conseillers municipaux le 24 novembre dernier à Beauzac.

Par ailleurs, par courrier en date du 12 octobre 2015, Monsieur le Préfet sollicitait l'avis de l'ensemble des communes et des communautés de communes de Haute-Loire portant sur une nouvelle organisation intercommunale conforme à sa proposition présentée à la commission Départementale de Coopération intercommunale du mois d'octobre dernier. Cette proposition prévoit la fusion des Communautés de communes des Marches du Velay et de Rochebaron à Chalencon.

Sur propositions du Bureau, il est proposé de rendre l'avis suivant :

Le conseil communautaire

- Vu la loi NOTRE du 7 août 2015 proposant une nouvelle définition et un élargissement des périmètres intercommunaux
- Vu la proposition de Monsieur le préfet de Haute-loire en date du 12 octobre 2015 présentant un nouveau schéma de coopération intercommunal et pour ce qui concerne la Communauté de communes « Les Marches du Velay » une fusion avec la Communauté de communes de Rochebaron à Chalencon.
- Vu l'étude prospective réalisée par le cabinet KPMG portant plus particulièrement sur les enjeux et les conséquences d'une fusion dans les domaines suivants :
 - Compétences
 - Gouvernance
 - Finances et Fiscalité

Proposition d'avis sur la rationalisation des syndicats de communes

Dans son courrier du 12 octobre, le Préfet de Haute-Loire sollicite également les collectivités afin de leur soumettre une proposition de rationalisation des syndicats de communes à vocation unique visant à réduire leur nombre.

Dans le domaine de la gestion de l'eau, partant d'un constat d'une grande dissémination des existants de gestion et de ses conséquences sur les grands écarts dans la gestion des réseaux et dans la politique tarifaire pratiquée, Monsieur le Préfet propose la dissolution de l'ensemble des syndicats existants de production, de distribution et d'assainissement existants et la création d'un syndicat à l'échelle de chaque arrondissement, ayant pour compétence obligatoire la production et la distribution d'eau potable pour l'ensemble des territoires des syndicats primaires, l'assainissement collectif pour les communes ayant délégué leurs compétences, et pour la compétence optionnelle l'assainissement collectif et non collectif.

La Communauté de communes des Marches du Velay aujourd'hui adhérente au Syndicat des eaux Loire Lignon pour l'exercice de la compétence assainissement non collectif est sollicitée pour rendre un avis sur ce sujet.

Le conseil communautaire,

Sans remettre en cause le bien-fondé du projet de rationalisation présenté par Monsieur le Préfet,

- **Constata, qu'à ce jour, aucune étude technique et financière n'a été présentée en vue de permettre une prise de position éclairée sur le sujet.**

En conséquence, émet un avis réservé sur la proposition préfectorale de fusion présentée à ce jour et subordonne son avis à la production d'une étude complète sur les conséquences de cette nouvelle organisation.